



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 28  
Jeudi 8 août 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Le Conseil communal, dans sa séance du 3 juillet 2024, a adopté la nouvelle ordonnance sur les taxes relative au règlement concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées. Cette ordonnance est entrée en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2024, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Elle peut être consultée au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

### Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Belprahon, le 8 août 2024

Le Conseil communal

seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 4 juillet 2024

Le secrétariat communal

### Avis de construction

Maître d'ouvrage: Ast Nathalie et Jean-Denis, Verger Dedos 23, 2747 Corcelles

Auteur du projet: CK Tech Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Propriétaire foncier: Ast Nathalie, Verger Dedos 23, 2747 Corcelles

Emplacement: parcelle N° 66, Verger Dedos 23, 2747 Corcelles

Projet: Construction de terrasses couvertes

Zone d'affectation: Village ancien

Dimensions: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 10 août 2024, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 4 juillet 2024

Le secrétariat communal



## Court

### Avis de construction

Requérante: Ultra Décolletage SA, Rue des Gorges 3, 2738 Court.

Auteur du projet: Etienne Chavanne SA, Rue de Bellevue 2a, 3832 Rebeuvelier.

Emplacement: parcelles N°s 672 et 1364, au lieu-dit: «Rue des Gorges 3», commune de Court.

Projet: démolition des bâtiments nos 5, 5a et 7 sis à la Rue des Gorges et agrandissement de l'usine existante en contiguïté Est (espace de production), pose d'un monobloc de ventilation à l'arrière du bâtiment existant et d'un aérorefroidisseur en toiture + aménagement d'une paroi clouée enterrée au Nord de l'agrandissement projeté.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2.

Recensement arch.: bâtiment digne de protection et objet C.

Dérogations: art. 80 LR, 33 al. 2 et 53 RCC.

Remarque: facilité accordée concernant la suppression du gabarit à l'angle Sud-Ouest de l'agrandissement projeté pour garantir l'accès à la place de stationnement. Un panneau d'information avec les plans du projet est posé sur le lieu du projet pour assurer l'information suffisante des voisins et du public.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 août 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues



## Arrondissement

Fermeture de la Préfecture du Jura bernois

### Avis de fermeture

Fermeture de la Préfecture du Jura bernois

Les bureaux et la centrale téléphonique de la Préfecture du Jura bernois seront exceptionnellement fermés jeudi 15 août 2024 dès midi. En cas d'urgence, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante: [pref.jurabernois@be.ch](mailto:pref.jurabernois@be.ch)

Courtelary, le 9 août 2024

Préfecture du Jura bernois



## Belprahon

### Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: Burri Olivier SA Garage et Carrosserie, Route du Grandval 10, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Westiform AG, Freiburgstrasse 596, 3172 Niederwangen

Emplacement: Parcelles N°s 166 et 169, Rte du Grandval 10, 2744 Belprahon

Projet: Remplacement d'éléments publicitaires existants

Dimensions: selon plans déposés

Zone: Zone d'activité économique

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 septembre 2024 inclusivement, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 8 août 2024

Le Conseil communal

### Ordonnance sur les taxes relative au règlement concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCO; RSB 170.111)



## Champoz

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale

Conformément à l'article 73, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 juin 2024 est déposé publiquement durant 30 jours au secrétariat communal, soit du 12 août 2024 au 10 septembre 2024 où il peut être consulté durant les heures d'ouverture. Horaire: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30 ou sur rendez-vous. Durant le dépôt public, il est possible de former opposition contre le contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal dûment signée et motivée.

Champoz, le 4 juillet 2024

Le Conseil communal



## Corcelles

### Avis de construction

Maître d'ouvrage: S.I. Aés SA, Route de Soleure 4, 2740 Moutier

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

Propriétaire foncier: S.I. Aés SA, Route de Soleure 4, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 374, Pré de la Vacherie 3, 2747 Corcelles

Projet: installation (extension) photovoltaïque en façade

Zone d'affectation: hors zone à bâtir

Dérogation: art. 24 ss LAT / 81 ss LC

Dimensions: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 10 août 2024, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous ou sur la plateforme eBAU.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit

dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juillet 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Crémines

### Avis de construction

Requérante : J. Baertschi SA, Rue de l'Industrie 71, 2746 Crémines.

Auteur du projet : Solex Ingénierie Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 770, au lieu-dit : « Rue de l'Industrie 71 », commune de Crémines.

Projet : remplacement d'un refroidisseur extérieur et installation d'un évaporateur sur le toit du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone d'activités A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 août 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 juillet 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant : Luc Greder, Chemin du Chargeou 246, 2746 Crémines

Auteur du projet : Raymond Heyer, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Emplacement : parcelle N° 757, au lieu-dit : « Chemin du Chargeou 246 », commune de Crémines

Projet : Transformation du bâtiment avec démolition du garage existant (Est) et de la pergola (Ouest), agrandissement du bâtiment côté (Est). Installation de stores (extérieurs) aux fenêtres. Aménagement d'un salon de coiffure au rez-de-chaussée. Nouvelle toiture isolée, nouvelle isolation périphérique, pose de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, remodelage des alentours (Est et Ouest) avec pose de blocs calcaires réguliers. Pose d'une caravane (logement) au Nord durant les travaux.

Dimensions : selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : art. 89 OC, al.3

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 septembre 2024 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 8 août 2024

Secrétariat communal

### Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal est fermé durant la pause estivale du 29 juillet au 18 août 2024.

Réouverture le mardi 20 août 2024 selon l'horaire habituel.

**En cas d'urgence**, vous pouvez appeler les numéros suivants :

- 076 319 03 71
- 077 450 83 27

Bel été à tous !

Crémines, le 8 août 2024

Le Conseil communal

## Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Date du prélèvement : 24 avril 2024

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux prescriptions.

Lieu de prélèvement : Station de pompage, arrivée source

- Nom du réseau : Source de l'Etang
- Traitement de l'eau : non traitée
- **Résultats microbiologiques :**
- Escherichia coli (par 100 ml) : non décelable
- Entérocoques (par 100 ml) : non décelable
- Germes aérobies, mésophiles (par ml) : non décelable
- **Résultats physiques et chimiques :**
- Aspect : aucune altération
- Turbidité (90 degrés) (Photométrie) (NTU) : 0,4
- Chlorure (mg/l) : 1,5
- Fluorure (mg/l) : moins de 0,08
- Nitrate (mg/l) : 4,5
- Nitrite (mg/l) : non décelable
- Sulfate (mg/l) : 5,9
- Ammonium (mg/l) : non décelable
- Calcium (mg/l) : 79,0
- Potassium (mg/l) : 0,5
- Magnésium (mg/l) : 3,4
- Sodium (mg/l) : 0,8
- Dureté totale (mmol/l) : 2,11
- Degré de dureté (°f) : 21,1

Appréciation : les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Lieu de prélèvement : fontaine bas du village

- Nom du réseau : réseau de distribution
- Traitement de l'eau : désinfectée
- **Résultats microbiologiques :**
- Escherichia coli (par 100 ml) : non décelable
- Entérocoques (par 100 ml) : non décelable
- Germes aérobies, mésophiles (par ml) : non décelable

Appréciation : les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Lieu de prélèvement : station de pompage, après UV

- Nom du réseau : réseau de distribution
- Traitement de l'eau : désinfectée
- **Résultats microbiologiques :**
- Escherichia coli (par 100 ml) : non décelable
- Entérocoques (par 100 ml) : non décelable
- Germes aérobies, mésophiles (par ml) : non décelable

Appréciation : les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Lieu de prélèvement : Sikypark, cuisine

- Nom du réseau : réseau de distribution
- Traitement de l'eau : désinfectée
- **Résultats microbiologiques :**
- Escherichia coli (par 100 ml) : non décelable

- Entérocoques (par 100 ml) : non décelable
- Germes aérobies, mésophiles (par ml) : non décelable

Appréciation : les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur la distribution ou la qualité de l'eau au secrétariat communal (mardi de 13h30 à 18h / jeudi de 7h30 à 12h et 15h à 17h).

Crémines, le 8 août 2024

Le Conseil communal

## Loveresse

### Rapport d'analyse de l'eau potable

A l'occasion d'un contrôle périodique, plusieurs échantillons ont été prélevés le 2 juillet 2024 par M. Joseph Philipona, fontainier, dans le cadre de l'auto-contrôle. Le but de l'analyse était de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable. Il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

- dureté en graduation française (°f) : 20,0
- teneur en nitrate (mg/l) : 6,3
- provenance de l'eau : eau de source
- traitement de l'eau : non traitée

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de M. Joseph Philipona, fontainier (tél. 076 457 78 40).

Loveresse, le 11 juillet 2024

Conseil communal

## Moutier

### Avis de construction

Requérant : Blaser Roger, Ruelle de l'Eglise 10, 2740 Moutier

Auteur du projet : Durex SA, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 62, Ruelle de l'Eglise 10

Projet : Installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure en remplacement d'un chauffage à mazout collectif

Zone : Vieille Ville et zone verte

Recensement architectural : Objet figurant dans l'ensemble bâti A

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 août 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 juillet 2024

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

**\*\*Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire 7084 délivré par le Bureau de la Commission de l'Urbanisme le 1<sup>er</sup> juin 2021\*\***

Requérant : Gobat Charles et consorts, Route de Bâle 2, 2800 Delémont

Auteur du projet : Gobat architectes SA, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 3373, Avenue de Bellevue 42

Projet : Construction d'une maison familiale avec garage intégré, pompe à chaleur et panneaux solaires photovoltaïques en toiture

Zone : H3

Dérogation : Art. 26 RCC

**Prolongation de la validité du permis : jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2026.**

Les oppositions, **uniquement contre la prolongation de la durée de validité du permis de construire**, faites par écrit et motivées seront reçues jusqu'au 9 août 2024 auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Moutier, le 10 juillet 2024

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant : Westyn SA, Wattstrasse 3, 8050 Zürich

Auteur du projet : SEO Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1177, Rue Industrielle 70

Projet : Pose de réclames lumineuses en façades Nord et Est pour la nouvelle station-shop

Zone : HA3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 août 2024

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant : Gonseth Brigitte, Clos de Mévilier 5, 2738 Court

Auteur du projet : P.V Invest Concept Sàrl, 1242 Satigny

Emplacement : Parcelle N° 1839, Rue de la Paix 29

Projet : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau

Zone : HA3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 août 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 juillet 2024

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérante : M<sup>me</sup> Joane Fahrni, Rue du Viaduc 29, 2740 Moutier.

Auteur du projet : M. Raymond Willy Heyer, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte.

Emplacement : parcelle N° 2002, au lieu-dit : « Clos Leuchu 27 », commune de Moutier.

Projet : démolition et reconstruction du chalet, changement d'affectation en habitation permanente, pose d'une STEP privée et pose de grilles gazon sur le chemin et la place privée.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 août 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juillet 2024

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérante : McDonald's Suisse Development Sàrl, Rue de Morges 23, 1023 Crissier.

Auteur du projet : OS Architectes, Avenue des Champs-Montants 14b, 2074 Marin-Epagnier.

Emplacement : parcelles N°s 464, 3414 et DS 3415, au lieu-dit : « Ch. Nicolas-Junker », commune de Moutier.

Projet : construction d'un nouveau restaurant (dépassement des heures d'ouverture le vendredi et le samedi jusqu'à 2h) avec aménagement d'une terrasse extérieure et d'un espace de jeux, aménagement d'un espace routier avec signalisation sur le pourtour du bâtiment, d'une déchetterie et d'un abri pour véhicules à deux roues, aménagement et réfection de 43 places de stationnement en pavés filtrants, pose de diverses enseignes et totems publicitaires (lumineux et non lumineux), déplacement des places d'aspiration existantes pour véhicules.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA3.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 août 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérante : Réseau de l'Arc SA, Rue Beausite 49, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Bureau d'architecture Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévilard.

Emplacement : parcelle N° 1546, au lieu-dit : « Rue Beausite 49 », commune de Moutier.

Projet : mise en place d'une nouvelle pergola pré-fabriquée sur la terrasse de l'étage E devant la véranda existante afin d'offrir aux résidents un espace de détente en plein air.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : UP 12 « Centre hospitalier ».

Dérogations : art. 25 LCFO et 55 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 août 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juillet 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant : Farine Gilles, Rue de l'Ouest 4, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 335, Rue de l'Ouest 4 et 4b

Projet : Aménagement d'une nouvelle place de parc à l'Ouest de la parcelle avec escalier d'accès métallique et remplacement du revêtement de sol autour du garage N° 4b.

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 août 2024

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant : Bandelier Gilles et Katia, Rue du Cagreu 3, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 3192, Rue du Cagreu 3

Projet : Construction d'une nouvelle véranda, d'une piscine enterrée chauffée par pompe à chaleur et d'un local technique.

Zone : PQ « Derrière-les-Crêts »

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 août 2024

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant : Blaser Philippe, Crêt-de-la-Rive 17, 2740 Moutier

Auteur du projet : Groupe-e arc SA, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 1663, Crêt-de-la-Rive 17

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par deux pompes à chaleur extérieures.

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 août 2024

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

**Demande de permis de construire déposée après-coup**

Requérant : Rais Jean-François, Chemin Fin-Lépine 6, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2703, Chemin Fin-Lépine 6

Projet : Construction d'un abri de jardin fermé sur 3 côtés.

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 août 2024

Services Techniques-Urbanisme

## Avis de travaux - Avenue de Bellevue

Les conduites souterraines à l'Avenue de Bellevue sont en mauvais état et, de ce fait, la Municipalité de Moutier a planifié la réfection du réseau de l'électricité et le changement de la conduite d'eau potable dans le secteur.

Un premier tronçon, allant du bâtiment N° 50 au bâtiment N° 58, sera assaini et les travaux seront réalisés en deux étapes, soit :

**Dès le lundi 19 août 2024 :** interdiction de stationner dans la zone de chantier. Les riverains pourront accéder aux propriétés avec leurs véhicules malgré quelques perturbations ponctuelles de circulation.

**Dès le lundi 2 septembre 2024 :** fermeture de la rue à la circulation pour une durée d'environ 6 semaines. Excepté pour les riverains qui, selon l'évolution des travaux, pourront néanmoins accéder aux propriétés tout en se référant aux indications du personnel de chantier.

Toutes les mesures seront prises pour réduire autant que possible les désagréments provoqués par ces travaux et, d'avance, la Municipalité de Moutier et les Services industriels vous remercient de votre compréhension et de votre collaboration.

Moutier, le 8 août 2024

Services industriels Moutier

## Votation communale du 9 juin 2024 - Validation des résultats

Le Conseil municipal a validé le résultat de la votation communale du 9 juin 2024 relative à la libération d'un crédit indexable de Fr. 1'174'000.- destiné à l'aménagement de deux classes d'économie familiale (école ménagère) dans les locaux de l'école secondaire. Le crédit a été accepté par le Corps électoral, par 1'315 voix contre 628.

Électrices et électeurs inscrits : 4'314

Cartes de légitimation valables : 2'031

Bulletins valables : 1'972

Nombre de « Oui » : 1'315

Nombre de « Non » : 628

Moutier, le 19 juillet 2024

Conseil municipal



**Perrefitte**

## Avis de construction

Demande de permis de construire à posteriori

Maître d'ouvrage : Emma Sàrl, M. Eric Affolter, Chemin Nicolas Junker 1, 2740 Moutier

Auteur du projet : Solex Ingénierie Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Projet : Installation d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur du bâtiment.

Sur parcelle N° 655 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Le Tacon ».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : HA2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2024** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon l'art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 8 août 2024

Le Conseil municipal



**Petit-Val**

## Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 juin 2024

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 juin 2024 sera déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours à partir du 12 août 2024.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Souboz, le 8 août 2024

Conseil communal



**Reconvilier**

04.0302.0167 – eBau 2024-8912

## Avis de construction

Requérant(s) : Mazinga, Doris et Fabrice, rue du Moulin 11, 2732 Reconvilier, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 29, rue du moulin 11

Projet : Transformation, réalisation d'un studio et d'un appartement de 4 pièces au rez-de-chaussée, d'un appartement de 3 pièces au 1<sup>er</sup> étage, d'un appartement de 5 pièces au 1<sup>er</sup> étage et au 2<sup>e</sup> étage. Réalisation de 3 places de parc extérieures.

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H3

Dérogations : Art 80 LR, Art 17 RCC

Publication : dès le 10 juillet, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 10 août 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : [www.reconvilier.ch/depts-publics](http://www.reconvilier.ch/depts-publics).

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 8 juillet 2024

Administration des constructions a.i.

04.0302.0166 – eBau 2024-7906

## Avis de construction

Requérant(s) : Merse Immobiliers AG, CP 861, Rue de l'Hôpital 12, 2502 Bienne

Auteur du projet : k w s a, rue Charles Schäublin 3 - cp 161, 2735 Malleray

Emplacement : Parcelle N° 1544, Rue du Moulin 4A-4C, Reconvilier

Projet : Construction d'un couvert à voitures au NORD sur les places de parc déjà présentes selon le permis de construire déjà accordé (11 juin 2018) et ajout de 7 places de parc supplémentaires et 3 bornes de recharge à l'EST selon le même permis de construire déjà accordé. Aucune modification de remodelage de terrain prévu.

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H3

Dérogations : Art 17 RCC

Publication : dès le 10 juillet, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 9 août 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : [www.reconvilier.ch/depts-publics](http://www.reconvilier.ch/depts-publics).

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 8 juillet 2024

Administration des constructions a.i.

04.0302.0161 – eBau 2024-4378

## Avis de construction

Requérant(s) : Gigon, Michel et Janet, Rue de Bel-Air 34, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 897, Rue de Bel-Air 34

Projet : Installation photovoltaïque en toiture

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : bâtiment digne de conservation

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 9 août inclusivement** ou sur le lien suivant : [www.reconvilier.ch/depts-publics](http://www.reconvilier.ch/depts-publics).

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 8 juillet 2024

Administration des constructions a.i.

## MISE AU CONCOURS

Pour notre école à journée continue EJC :

**1 place d'assistant/e socio-éducatif/ve à 50% à durée indéterminée**

Entrée en fonction : 1<sup>er</sup> novembre 2024

Taux d'occupation : 50% sur 38 semaines

Formation requise : Assistant/e socio-éducatif/ve ou formation jugée équivalente

Information : le poste pourra être repourvu à l'interne

Renseignements : M<sup>me</sup> Cindy Gafner, directrice, au 032 483 71 06 et par courriel : [ejc@reconvilier.ch](mailto:ejc@reconvilier.ch)

Les offres de service accompagnées des documents usuels, ainsi que de l'extrait du casier judiciaire, seront adressées au Conseil municipal, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier, mention

« postulation octobre 2024 – EJC » jusqu'au 28 août 2024.

Reconvilier, le 11 juillet 2024

Administration municipale

### Swisscom - fibre optique - information aux propriétaires

Swisscom prévoit d'étendre son réseau de fibre optique dans la commune de Reconvilier. Pour cette opération, les propriétaires de biens-fonds seront prochainement contactés pour être informés sur le raccordement. Dans un premier temps, ils recevront un courrier, suivi d'une visite d'un collaborateur au domicile pour évaluer la faisabilité du projet.

Reconvilier, 23.7.2024

L'administration municipale

### Saicourt

#### Avis de construction

Requérante : ValForêt SA, Rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement : parcelle N° 249, au lieu-dit : « Forêt de Prélai », commune de Saicourt.

Projet : création de deux mares (le but est de restructurer cette zone à intérêt sylvicole faible en apportant une fonction de biodiversité qui permettra l'établissement d'espèces inféodées aux milieux aquatiques stagnants).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 août 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Saules

#### Extinction de l'éclairage public la nuit du 12 au 13 août 2024

Chaque année, le mois d'août est marqué par le passage des Perséides, célèbre pluie d'étoiles filantes.

Afin d'offrir aux habitant.e.s les meilleures conditions possibles pour l'observation du ciel, l'éclairage public au village sera éteint la nuit du 12 au 13 août 2024.

Saules, le 8 août 2024

Conseil communal

#### Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués le 2 juillet 2024 montrent que l'eau potable est conforme aux exigences légales.

Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

Degré de dureté : 27.3 °f

Saules, le 8 août 2024

Conseil communal



### Tavannes

#### Avis de construction

Requérant : M. Claude Voutat, Rue de la Faverge 54, 2853 Courfaivre.

Projet : installation d'une pompe à chaleur air-eau avec élément extérieur en façade nord-ouest du bâtiment Rue H.-F. Sandoz 11 sis sur la parcelle N° 122 en zone H3.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 août 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 10 juillet 2024

Le chef des travaux publics

#### Avis de construction

Requérant : M. Steve Siegenthaler, Oberer Aareweg 14, 3250 Lyss.

Auteur du projet : Gerber macht's GmbH, Gwattbergweg 52, 3506 Grosshöchstetten.

Projet : agrandissement et rénovation de l'étable existante avec fosse à lisier, place à fumier et accès au lieu-dit « Crêt du Chatelay 5 », parcelle N° 2081 en zone agricole.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : évacuation des eaux pluviales par infiltration et raccordement des eaux résiduaires à la fosse à purin.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 août 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 10 juillet 2024

Le chef des travaux publics

#### Votation municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués le dimanche 22 septembre 2024 de 10h à 12h au local de vote de l'Hôtel-de-Ville pour se prononcer par les urnes sur l'objet suivant :

**Acceptez-vous la dépense annuelle périodique de CHF 185'000.- pour la part de Tavannes au déficit de la Piscine couverte de l'Orval SA ?**

Au plus tard dans les 30 jours après le scrutin du 22 septembre 2024, un recours peut être formé contre la votation auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Tavannes, le 5 août 2024

Le Conseil municipal

#### Retour sur la Fête Nationale du 1<sup>er</sup> Août à Tavannes

La fête nationale du 1<sup>er</sup> Août à Tavannes a été un grand succès, rassemblant entre 200 et 300 personnes. Les sourires et la joie étaient omniprésents, avec une participation de toutes les tranches d'âge, offrant des activités et des moments conviviaux pour chacun.

Le point culminant de la soirée a été un magnifique feu d'artifice, suivi par le traditionnel feu du 1<sup>er</sup> Août, illuminant le ciel et enchantant les spectateurs.

Un grand merci à la population, aux autorités présentes pour leur participation et leur soutien, et à chaque bénévole, qui ont fait de cette célébration un moment de qualité pour tous les habitants de Tavannes, Reconvilier et Loveresse.

Tavannes, le 5 août 2024

Le Conseil municipal



### Valbirse

#### Avis de construction

Requérants/maitre d'ouvrage : Strahm Pierre-André, Route de Sorvilier 39, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Müller Fabien, Rue Centrale 32, 2738 Court

Adresse du projet : BF 888, Route de Sorvilier 39, 2735 Bévillard

Description du projet : Construction d'une maison familiale accolée au bâtiment existant, démolition d'une annexe en bois, création d'un mur de soutènement en blocs calcaires avec remblai

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dérogation : art. 212 al. 2 et art. 415 al. 2 ch. 3 RCC

Dépôt public : du **10 juillet au 9 août 2024 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 5 juillet 2024

Commune mixte de Valbirse

#### Avis de construction

Requérants/maitre d'ouvrage : Zurbuchen Pierre, Champ Quin 3, 2733 Pontenet et Zurbuchen Thomas, Rue de la Ravière 3, 2733 Pontenet

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 503, Rue de la Ravière 1, 2733 Pontenet, Commune mixte de Valbirse

Description du projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure à l'est de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Mixte 2

Dérogations : Art. A151 du RCC

Dépôt public : du **10 juillet 2024 au 09 août 2024 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 5 juillet 2024

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Julian Doyon, Rue Aimé Charpilloz 21, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Effin'Art Sàrl, M. Jonathan Miserez, Route de Soleure 136, 2504 Bienne

Adresse du projet : BF 139, Rue Aimé Charpilloz 21, 2735 Bévillard

Description du projet : remplacement du chauffage existant par une pompe à chaleur extérieure au nord du bâtiment

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre B

Dépôt public : du 8 août au 9 septembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la

Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 31 août 2024

Commune mixte de Valbirse

### Divers

Syndicat des Eaux des Montagnes de l'Orval (SEMOR)

#### Convocation

Assemblée générale, mercredi 21 août 2024 à 19h à la Bergerie de Court sur le Montoz

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée 2023
4. Présentation des comptes 2023
  - Rapport de vérification
  - Approbation et décharge
5. Budget 2024
6. Rapport du fontainier
7. Rapport du bureau ATB
8. Divers

Malleray, le 10 juin 2024

Comité du SEMOR

## Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14h

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

### Calendrier des parutions 2024

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	01.05.2024	mercredi	36	32	04.09.2024	mercredi
1		03.01.2024	SUPPRIME	19	18	08.05.2024	mercredi	37	33	11.09.2024	mercredi
2	1	10.01.2024	mercredi	20	19	15.05.2024	mercredi	38	34	18.09.2024	mercredi
3	2	17.01.2024	mercredi	21	20	23.05.2024	JEUDI	39	35	25.09.2024	mercredi
4	3	24.01.2024	mercredi	22	21	29.05.2024	mercredi	40	36	02.10.2024	mercredi
5	4	31.01.2024	mercredi	23	22	05.06.2024	mercredi	41	37	09.10.2024	mercredi
6	5	07.02.2024	mercredi	24	23	12.06.2024	mercredi	42	38	16.10.2024	mercredi
7	6	14.02.2024	mercredi	25	24	19.06.2024	mercredi	43	39	23.10.2024	mercredi
8	7	21.02.2024	mercredi	26	25	26.06.2024	mercredi	44	40	30.10.2024	mercredi
9	8	28.02.2024	mercredi	27	26	03.07.2024	mercredi	45	41	06.11.2024	mercredi
10	9	06.03.2024	mercredi	28	27	10.07.2024	mercredi	46	42	13.11.2024	mercredi
11	10	13.03.2024	mercredi	29		17.07.2024	SUPPRIME	47	43	20.11.2024	mercredi
12	11	20.03.2024	mercredi	30		24.07.2024	SUPPRIME	48	44	27.11.2024	mercredi
13	12	27.03.2024	mercredi	31		31.07.2024	SUPPRIME	49	45	04.12.2024	mercredi
14	13	04.04.2024	JEUDI	32	28	08.08.2024	JEUDI	50	46	11.12.2024	mercredi
15	14	10.04.2024	mercredi	33	29	14.08.2024	mercredi	51	47	18.12.2024	mercredi
16	15	17.04.2024	mercredi	34	30	21.08.2024	mercredi	52		25.12.2024	SUPPRIME
17	16	24.04.2024	mercredi	35	31	28.08.2024	mercredi				



## informations pratiques



### Saicourt

Administration municipale  
Pré Paroz 1  
2712 Le Fuet

Téléphone : 032 481 24 03  
Courriel : admin@saicourt.ch  
Heures d'ouverture : Mardi 10h à 11h et 15h à 18h  
Mercredi 10h à 11h  
Jeudi 15h à 16h  
Vendredi 10h à 11h  
Site internet : www.saicourt.ch

#### Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val : M<sup>me</sup> Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine : Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries : Du lundi au samedi de 7h à 19h



### Saules

Administration communale  
Milieu du Village 13  
2732 Saules

Téléphone : 032 481 38 28  
Courriel : commune@saules-be.ch  
Heures d'ouverture : mercredi de 16h à 17h  
ou sur rendez-vous  
Site internet : www.saules-be.ch



### Seehof

Commune municipale  
Gross-Karlisberg 23a  
2747 Elay . Seehof

Téléphone : 032 499 96 60  
Courriel : gemeinde@gemeindeseehof.ch  
Heures d'ouverture : Ouvert le lundi de 9h à 11h



### Sorvilier

Administration municipale  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

Téléphone : 032 492 18 29  
Courriel : adm@sorvilier.ch  
Heures d'ouverture : Lundi de 16h à 18h30  
Site internet : www.sorvilier.ch

# **informations pratiques**



## **Belprahon**

Commune de Belprahon  
Administration communale  
Les Grands Clos 5, Belprahon  
Case postale 257  
2740 Moutier

Tél. du secrétariat: 032 493 48 27  
Courriel: [secretariat@belprahon.ch](mailto:secretariat@belprahon.ch)  
Tél. de la caisse: 032 493 18 60  
Courriel: [caisse@belprahon.ch](mailto:caisse@belprahon.ch)  
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h  
Site internet: [www.belprahon.ch](http://www.belprahon.ch)



## **Champoz**

Commune mixte de Champoz  
Les Grands Clos 19  
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88  
Courriel: [secretariat@champoz.ch](mailto:secretariat@champoz.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30  
Site internet: [www.champoz.ch](http://www.champoz.ch)



## **Corcelles**

Commune mixte de Corcelles  
Clos la Jus 27  
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70  
Courriel: [secretariat@corcelles-be.ch](mailto:secretariat@corcelles-be.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h  
Jeudi de 17 h à 18 h 30  
Site internet: [www.corcelles-be.ch](http://www.corcelles-be.ch)

### Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



## **Court**

Municipalité de Court  
Rue de la Valle 19  
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10  
Courriel: [contact@court.ch](mailto:contact@court.ch)  
Site internet: [www.court.ch](http://www.court.ch)

### Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.